



1550, rue Metcalfe  
bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : (514) 872-3568  
Télécopieur : (514) 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

Projet de règlement P-03-151 modifiant le plan d'urbanisme pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) et projet de règlement P-03-157 sur la transformation, la construction, la démolition et l'occupation d'immeubles sur le site de Benny Farm

### **Compte rendu de la rencontre préparatoire à l'audience du 10 novembre 2003**

Date : 27 octobre 2003  
Heure : 14 h 30 à 16 h  
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

#### **Étaient présents :**

De la ville de Montréal :

M. Gilles Galipeau, SDÉDU  
M<sup>me</sup> Lucie Bédard, SDÉDU, Solidarité 5000 logements  
M. Jean-Jacques Bédard, SDÉDU, Solidarité 5000 logements

De l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce

M. Louis Brunet, DAUSE  
M. Richard Gourde, DAUSE

Représentant le promoteur

M. Basil Cavis, Société immobilière du Canada  
M. Jacques Bénard, Convergence

De l'Office de consultation publique de Montréal

M. Jean Paré, commissaire et président de la commission  
M<sup>me</sup> Hélène Lauzon, commissaire  
M. Luc Doray, directeur des services administratifs  
M. Pierre Lizotte, secrétaire de la commission et analyste

#### **1- Mot de bienvenue et présentation des participants**

La rencontre préparatoire a pour but d'expliquer le mandat de la commission et de préparer l'audience qui se tiendra le 10 novembre 2003 en précisant le déroulement, les rôles respectifs, les attentes réciproques et en effectuant une revue des enjeux susceptibles d'être soulevés par les projets de règlement.

#### **2- L'OCPM**

M. Paré explique le mandat de l'Office et le cadre juridique des travaux de la commission. Il informe les participants des grandes étapes d'une consultation publique. Il leur remet le code de déontologie des commissaires.

### **3- La consultation publique**

#### **Déroulement d'une assemblée publique**

Les audiences publiques sur le projet de mise en valeur du site Benny Farm comporteront deux parties :

- a) une première partie en une ou plusieurs séances pour permettre la présentation des projets de règlement, suivie des questions des citoyens et de la commission.
- b) une deuxième partie, quelques semaines plus tard, où les citoyens pourront présenter leurs opinions et commentaires

#### **Possibilité de séances additionnelles**

Au besoin, des séances additionnelles pourront être tenues en première et deuxième partie. Les personnes ressources et les citoyens en seront avisés d'avance.

#### **Le responsable de projet et les personnes ressources :**

Le premier interlocuteur de la commission est M. Gilles Galipeau, chef de la division réglementation, au Service du développement économique et du développement urbain (SDÉDU) de la Ville de Montréal. À la table de la ville, il sera accompagné de MM. Richard Gourde et Louis Brunet de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

#### **Autres personnes ressources de la ville également présentes :**

M. Philippe Onesson, du Service des travaux publics (circulation)  
M<sup>me</sup> Lucie Bédard et M. Jean-Jacques Bédard, du SDÉDU – Solidarité 5000 logements  
M<sup>me</sup> Edith Saucier, du Service des sports et de la culture de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

Les représentants du promoteur, MM. Jim Lynes, vice-président de la Société immobilière du Canada, Dino Barbaresse, architecte et Jacques Bédard, du groupe-conseil Convercité, seront à une seconde table. D'autres personnes ressources seront dans la salle, dont un représentant du CLSC Notre-Dame-de-Grâce / Montréal-Ouest et d'autres experts.

#### **La présentation du projet utilisera un support visuel (Power Point) et comportera 3 parties :**

- Introduction par M. Gilles Galipeau
- Présentation du plan d'ensemble par M. Jacques Bédard
- Présentation des projets de règlement et de leur portée par M. Gilles Galipeau

Cette présentation ne devrait pas dépasser 30 minutes. Elle sera faite en français et pourra comprendre des parties en anglais.

Les citoyens peuvent s'exprimer en français ou en anglais. Les réponses seront données, si possible, dans la langue de la question. Les citoyens doivent s'inscrire au registre avant d'intervenir. La commission autorisera deux questions à la fois, mais un citoyen peut s'inscrire autant de fois qu'il le souhaite.

Toutes les sessions sont enregistrées. De plus les audiences de la première partie seront sténographées.

## La documentation

La documentation préparatoire a été rendue accessible aux citoyens, au Greffe de la ville de Montréal, au bureau de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, à la bibliothèque Benny, au bureau et sur le site Internet de l'Office de la consultation publique de Montréal.

Tout document déposé devient public, qu'il vienne de la Ville, de l'arrondissement, d'une personne ressource ou d'un citoyen. Tout document sera traité conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En cours de consultation publique, la commission peut demander au responsable de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document. L'information ou le document sera rendu public aussitôt.

## 4- L'objet de la consultation publique

La consultation porte sur deux projets de règlements, l'un modifiant le plan d'urbanisme et l'autre modifiant les règlements d'urbanisme. Il est en effet indispensable d'informer les citoyens des incidences, conséquences et répercussions de ces règlements. Les questions et les enjeux sont donc de plusieurs ordres.

Il y aura probablement en novembre et en décembre 2003, un chantier sur le site, pour des travaux d'enlèvement d'amiante dans certains immeubles. Ces travaux ne mettent pas en cause la pertinence de la consultation. On en informera les citoyens à l'audience du 10 novembre.

L'avis public paraît dans La Presse, The Gazette et dans deux hebdomadaires locaux. De plus, des dépliants sont distribués les 29 et 30 octobre dans le quadrilatère compris entre les rues Coronation, Maisonneuve, Grand et Fielding.

La première partie de la consultation publique se tiendra le 10 novembre à la salle Oscar Peterson de l'Université Concordia, au 7141, Sherbrooke Ouest. Les autres séances de la première partie, s'il y a lieu, se tiendront le 12 novembre au même endroit et le 13 novembre à l'école Anne-Hébert, au 6310, Somerled.

La deuxième partie de la consultation publique se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> décembre, à l'école Anne-Hébert.

La date limite pour le dépôt d'un mémoire est le 29 novembre.

## 5- Varia

Pour toutes questions, on peut contacter Pierre Lizotte, secrétaire de la commission ou, pour les questions de logistique, M. Luc Doray, directeur des services administratifs de l'OCPM.